

Observation culturelle en région
1. L'emploi culturel



Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département des études,
de la prospective
et des statistiques



Observation culturelle en région

1. L'emploi culturel



Délégation
au développement
et aux affaires internationales

Département des études,
de la prospective
et des statistiques



Le groupe de travail sur l'observation de la culture en région, animé par la société KPMG, le Département de l'action territoriale et le Département des études de la prospective et des statistiques du Ministère de la culture et de la communication, était composé :

– pour les directions régionales, d'Anne MISTLER (Alsace), Pierre OUDART et Pascal CORRE (Île-de-France), François DERUDDER (Lorraine), Catherine CORMIER et Claudine TROUGNOU (Poitou-Charentes), Michel KNEUBUHLER (Rhône-Alpes) ;

– pour les directions centrales, de Lætitia DEMONICAULT et Jacques VINCENT (DAT), Jeannine CARDONA et Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE (DEPS) et respectivement pour l'emploi, de Frédérique PATUREAU et Yves JAUNEAU ; pour le financement public, de Philippe MONIER ; pour les publics, d'Olivier DONNAT.

Directeur de publication : le chef du Département des études, de la prospective et des statistiques,
Philippe CHANTEPIE

Responsable des publications : Jacqueline BOUCHERAT

Responsable de la cellule statistique : Jeannine CARDONA

© Ministère de la culture et de la communication, Délégation au développement et aux affaires internationales, Département des études, de la prospective et des statistiques, Paris, 2006.

Cette *Note statistique* est téléchargeable sur le site :

<http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/stat/nstat18.pdf>

SOMMAIRE

Avant-propos	5
Introduction	7
Contours du champ observé.....	7
Finalités de l'observation de l'emploi culturel en région	7
Présentation du contenu de la note	8
Données relatives à l'emploi culturel en région	9
Données régionales déjà disponibles	9
Données régionales concernant l'emploi culturel	9
Des données régionales concernant certains sous-ensembles de l'emploi culturel	18
Données régionales prochainement mises à disposition	22
Méthodologie de l'observation de l'emploi culturel en région	23
Obtenir les données produites par le DEPS	23
Comprendre ces données	23
Deux approches distinctes :	
secteur culturel ou professions culturelles	23
Deux nomenclatures	25
Obtenir des données supplémentaires	25
Respecter les règles méthodologiques élémentaires	26
Annexes	
Annexe I – Descriptif des sources générales	31
Principales sources statistiques générales sur l'emploi	31
Le Recensement de la population (Insee)	31
Les déclarations annuelles de données sociales (DADS)	33

Une source statistique générale sur le chômage :	
les fichiers ANPE	34
Annexe II – Les nomenclatures	35
La nomenclature NAF : utilisée pour le secteur culturel	36
La nomenclature PCS utilisée	
pour les professions culturelles	40
La nomenclature Rome utilisée pour les métiers culturels	44
Annexe III – Quelques organismes ressource en région	45

Avant-propos

La présente note¹ est le résultat d'un travail collectif associant l'administration centrale et des directions régionales du Ministère de la culture et de la communication (DRAC). Ce travail avait pour objectif de définir un cadre cohérent de méthode sur lequel les DRAC pourraient s'appuyer pour construire et développer leurs pratiques d'observation de la culture dans leur région, en particulier en partenariat avec les collectivités.

Début 2005, un groupe de travail², composé de cinq DRAC, du Département à l'action territoriale de la Direction de l'administration générale (DAG/DAT) et du Département des études, de la prospective et des statistiques de la Délégation au développement et à l'action internationale (DDAI/DEPS) a reçu pour mission principale d'une part, de dégager les besoins d'observation en région, prioritaires et communs à toutes les DRAC, et d'autre part, de proposer des outils méthodologiques afin de produire une information régionale de qualité, comparable d'une région à l'autre.

L'emploi culturel, les interventions publiques et les publics de la culture ont été les trois thèmes retenus. En mars 2006, trois notes méthodologiques sur l'observation culturelle en région ont été remises aux directeurs régionaux

- la première porte sur l'emploi culturel ;
- la deuxième aborde la question des interventions publiques en matière de financement de la culture ;
- la dernière, enfin, concerne les publics, leurs fréquentations, leurs usages et leurs représentations.

Ces documents, élaborés au départ pour être utilisés par les DRAC mais pouvant intéresser un public plus large, sont donc publiés dans la collection des Notes statistiques du DEPS.

L'objet de la présente note porte sur l'emploi culturel.

1. Ainsi que les *Notes statistiques du DEPS*, n^{os} 19 et 20.

2. Voir sa composition en p. 2. Les propositions du groupe de travail en matière d'observation ont été régulièrement soumises à la validation d'un comité de pilotage composé de six DRAC (dont 5 sont différentes de celles participant au groupe de travail), de la DDAI, de la DAG (en particulier le DAT et le contrôle de gestion) et un représentant de la Délégation aux arts plastiques (DAPA), de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) et de la Direction du livre et de la lecture (DLL)

Introduction

Contours du champ observé

L'observation de l'emploi au niveau national remonte aux débuts des années 1990. Elle est devenue un des axes de travail du DEPS en 1993, avec la création au sein de ce département, d'un observatoire de l'emploi culturel, préconisée dans les vingt-deux mesures pour l'emploi dans le spectacle annoncées par le Ministre de la culture et le Ministre du travail à la suite de la première crise des intermittents.

À la différence des deux autres thèmes d'observation (publics, financement³), celui de l'emploi culturel ne repose pas en priorité sur une enquête nationale spécifique menée par le DEPS. En effet, une telle enquête ne peut être réalisée pour l'instant⁴. La démarche d'observation sur l'emploi culturel passe donc par la juxtaposition de différentes sources statistiques (sources générales sur l'emploi ou sources professionnelles sur un sous-champ de la culture), dont certaines sont régulièrement exploitées par le DEPS depuis plusieurs années.

La présente note porte exclusivement sur l'emploi. Elle ne vise pas à faire le lien entre métiers/formation/insertion et emploi, car un tel objectif, trop ambitieux, n'aurait pas permis d'aboutir à des résultats opérationnels sans recourir à des méthodologies lourdes et coûteuses.

Finalités de l'observation de l'emploi culturel en région

Les besoins d'observation de l'emploi culturel en région sont le plus souvent formulés en termes d'objectifs généraux :

– connaître et suivre la réalité sociale et professionnelle du secteur culturel ;

3. Voir *Notes statistiques du DEPS*, n^{os} 19 et 20.

4. Une telle enquête supposerait la constitution d'un fichier national exhaustif des structures employeurs dans le champ culturel. Le projet de constituer un tel fichier est en cours.

- valoriser le poids économique de ce secteur auprès des collectivités afin de les impliquer plus fortement ;
- mieux articuler les politiques culturelles avec les politiques publiques en faveur de l'emploi ;
- identifier les besoins en termes de compétences et de qualifications afin d'adapter l'offre de formation.

Présentation du contenu de la note

Cette note se divise en trois parties :

- données et sources disponibles et mobilisables pour observer l'emploi culturel régional : celles relatives à l'emploi culturel dans sa globalité ; celles relatives à certains sous-ensembles particuliers de l'emploi culturel.
- précautions méthodologiques à observer afin d'assurer la comparabilité des études menées, au niveau national comme au niveau régional ;
- quelques recommandations et compléments d'information :
 - description des principales sources statistiques générales sur l'emploi ;
 - description d'une source statistique sur le chômage ;
 - liste des postes de nomenclature à sélectionner lorsque l'on exploite une source générale sur l'emploi ;
 - liste des principaux organismes qui produisent des données et ont une expertise en matière d'emploi.

Données relatives à l'emploi culturel en région

Données régionales déjà disponibles

Les acteurs régionaux bénéficient d'ores et déjà des travaux que le DEPS mène sur l'emploi culturel. Pour chacune des régions françaises, le DEPS dispose de données qui concernent :

- pour certaines, l'emploi culturel dans sa globalité. Ces données permettent de faire des comparaisons avec les autres secteurs économiques et les autres professions, et de mesurer ainsi la part du secteur culturel dans l'ensemble de l'économie ;
- pour d'autres, certains sous-ensembles particuliers de l'emploi culturel : l'emploi dans le spectacle par exemple ; les enseignants des écoles de musique ; les emplois de la filière culturelle la fonction publique territoriale...

Données régionales concernant l'emploi culturel

Pour chaque région, il est possible d'avoir accès⁵, à partir des données issues du Recensement de la population⁶ :

- à des données de cadrage sur le nombre d'actifs dans les professions culturelles et dans le secteur culturel⁷ ;
- à des tableaux statistiques régionaux plus détaillés qui mettent notamment en évidence :
 - le nombre des actifs dans le secteur culturel et dans les professions culturelles en 1999 ainsi que son évolution entre 1990 et 1999 (dates des deux derniers recensements disponibles) ;

5. Pour savoir comment obtenir ces données, voir p. 23.

6. Voir *L'emploi culturel en région, d'après le Recensement de la population de 1999, Note de l'observatoire de l'emploi culturel*, n° 32, avril 2004.

7. Pour une présentation de la différence entre l'approche par le secteur culturel et l'approche par les professions culturelles, voir p. 23-24.

- la répartition de ces actifs en 1999 selon les différentes caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau de diplôme...), ainsi que l'évolution de cette répartition entre 1990 et 1999.

Mobilisées au niveau de la région, ces données peuvent permettre :

- de déterminer globalement le poids relatif des emplois culturels dans l'ensemble des emplois de la région ;
- de comparer ce poids avec celui observé pour d'autres régions et avec la moyenne nationale ;
- ou encore, de prendre la mesure des évolutions de l'emploi culturel par rapport aux évolutions notées pour la globalité de l'emploi régional.

À titre illustratif, on trouvera ci-après, pour la région Poitou-Charentes, un ensemble de tableaux statistiques issu du retraitement par le DEPS des données du Recensement de la population.

Les données régionales disponibles à partir du Recensement de la population : l'exemple de la région Poitou-Charentes

On trouvera, dans l'exemple ci-dessous, un ensemble de données chiffrées, accompagné de premiers éléments d'analyse.

Tableaux de données

1. L'emploi dans le secteur culturel en Poitou-Charentes

Nombre d'actifs en 1999

en unités

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes	Total national	Poids de Poitou-Charentes en %
Architecture	974	51 311	1,9
Conservation du patrimoine	681	35 661	1,9
Industries culturelles	3 337	234 415	1,4
dont Activités cinématographiques et de vidéo	367	31 800	1,2
Édition et librairie	1 545	83 461	1,9
Presse	998	79 707	1,3
Radio et télévision	427	39 447	1,1
Spectacle vivant et activités artistiques	1 790	107 121	1,7
Secteur culturel	6 782	428 508	1,6

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

Nombre d'actifs en 1990

en unités

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes	Total national	Poids de Poitou-Charentes en %
Architecture	1 000	54 344	1,8
Conservation du patrimoine	688	35 580	1,9
Industries culturelles	2 832	218 008	1,3
dont Activités cinématographiques et de vidéo	220	17 600	1,3
Édition et librairie	1 604	91 616	1,8
Presse	740	76 408	1,0
Radio et télévision	268	32 384	0,8
Spectacle vivant et activités artistiques	996	78 392	1,3
Secteur culturel	5 516	386 324	1,4

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

Évolution du nombre d'actifs entre 1990 et 1999

en %

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes	Total national	Total national hors Île-de-France
Architecture	- 2,6	- 5,6	- 1,8
Conservation du patrimoine	- 1,0	0,2	- 6,8
Industries culturelles	17,8	7,5	7,5
dont Activités cinématographiques et de vidéo	66,8	80,7	80,1
Édition et librairie	- 3,7	- 8,9	- 3,7
Presse	34,9	4,3	5,8
Radio et télévision	59,3	21,8	30,9
Spectacle vivant et activités artistiques	79,7	36,6	48,9
Secteur culturel	23,0	10,9	13,0

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

Poids du secteur culturel dans l'ensemble de la population active occupée, en 1990 et 1999

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes		Total national		Total national hors Île-de-France	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Nombre d'actifs dans le secteur culturel (en unités)	5 516	6 782	386 324	428 508	205 512	232 277
Nombre total d'actifs occupés (en unités)	591 269	617 282	22 070 330	23 050 566	16 994 356	18 008 571
Poids du secteur culturel dans l'ensemble de la population active occupée (en %)	0,9	1,1	1,8	1,9	1,2	1,3

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

Indicateurs sociodémographiques sur l'emploi dans le secteur culturel, en 1999

en %

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes		Total national		Total national hors Île-de-France	
	Secteur culturel	Ensemble de la population active occupée	Secteur culturel	Ensemble de la population active occupée	Secteur culturel	Ensemble de la population active occupée
Part des femmes	47	45	47	45	50	44
Part des moins de 40 ans	50	47	51	49	49	48
Part des diplômés « Bac + 2 » et plus	33	21	43	25	36	24
Part des non-salariés	28	15	22	12	25	13
Part du temps partiel	28	19	24	18	28	19
Part des contrats à durée déterminée (parmi les salariés)	30	18	27	15	31	15

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

2. L'emploi dans les professions culturelles en Poitou-Charentes**Nombre d'actifs en 1999**

en unités

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes	Total national	Poids de Poitou-Charentes en %
Architectes	482	29 770	1,6
Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	481	25 881	1,9
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	889	33 932	2,6
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	2 049	127 501	1,6
dont Artistes des spectacles	807	54 795	1,5
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	1 242	72 706	1,7
Professions des arts plastiques et des métiers d'art	2 157	119 562	1,8
dont Artistes plasticiens	351	17 574	2,0
Métiers d'art	538	28 373	1,9
Photographes	379	16 353	2,3
Stylistes décorateurs	889	57 262	1,6
Professions littéraires	686	56 555	1,2
dont Auteurs littéraires	109	6 550	1,7
Journalistes et cadres de l'édition	577	50 005	1,2
Professions culturelles	6 744	393 201	1,7

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

*Observation culturelle en région
1. L'emploi culturel*

Nombre d'actifs en 1990

en unités

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes	Total national	Poids de Poitou-Charentes en %
Architectes	520	33 888	1,5
Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	608	32 116	1,9
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	596	23 740	2,5
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	1 436	93 116	1,5
<i>dont</i> Artistes des spectacles	480	35 616	1,3
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	956	57 500	1,7
Professions des arts plastiques et des métiers d'art	1 868	101 070	1,8
<i>dont</i> Artistes plasticiens	312	19 776	1,6
Métiers d'art	828	27 402	3,0
Photographes	256	13 149	1,9
Stylistes décorateurs	472	40 743	1,2
Professions littéraires	508	45 996	1,1
<i>dont</i> Auteurs littéraires	48	5 592	0,9
Journalistes et cadres de l'édition	460	40 404	1,1
Professions culturelles	5 536	329 926	1,7

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

Évolution du nombre d'actifs, entre 1990 et 1999

en %

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes	Total national	Total national hors Île-de-France
Architectes	- 7,3	- 12,2	- 10,4
Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	- 20,9	- 19,4	- 20,8
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	49,2	42,9	44,3
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	42,7	36,9	42,6
<i>dont</i> Artistes des spectacles	68,1	53,8	76,1
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	29,9	26,4	22,6
Professions des arts plastiques et des métiers d'art	15,5	18,3	26,1
<i>dont</i> Artistes plasticiens	12,5	- 11,1	0,7
Métiers d'art	- 35,0	3,5	10,5
Photographes	48,0	24,4	32,7
Stylistes décorateurs	88,3	40,5	53,2
Professions littéraires	35,0	23,0	38,9
<i>dont</i> Auteurs littéraires	127,1	17,1	48,7
Journalistes et cadres de l'édition	25,4	23,8	37,7
Professions culturelles	21,8	19,2	24,0

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

**Poids des professions culturelles
dans l'ensemble de la population active occupée, en 1990 et 1999**

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes		Total national		Total national hors Île-de-France	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Nombre d'actifs dans les professions culturelles (en unités)	5 536	6 744	329 926	393 201	175 704	217 827
Nombre total d'actifs occupés (en unités)	593 802	617 282	22 070 330	23 050 566	16 994 356	18 008 571
<i>Poids du secteur culturel dans l'ensemble de la population active occupée (en %)</i>	<i>0,9</i>	<i>1,1</i>	<i>1,5</i>	<i>1,7</i>	<i>1,0</i>	<i>1,2</i>

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

**Indicateurs sociodémographiques sur l'emploi, en 1999
(professions culturelles)**

en %

Région du lieu de travail	Poitou-Charentes		Total national		Total national hors Île-de-France	
	Professions culturelles	Ensemble de la population active occupée	Professions culturelles	Ensemble de la population active occupée	Professions culturelles	Ensemble de la population active occupée
Part des femmes	35	45	39	45	36	44
Part des moins de 40 ans	48	47	51	49	49	48
Part des diplômés bac + 2 et plus	40	21	47	25	41	24
Part des non-salariés	37	15	30	12	35	13
Part du temps partiel	25	19	24	18	24	19
Part des contrats à durée déterminée (parmi les salariés)	34	18	33	15	32	15

Source : Insee (Recensement de la population)/DEPS

Exemple d'analyse des données présentées dans les tableaux

L'exemple d'analyse suivant illustre ce qu'il est possible de réaliser à partir de ces tableaux.

Poids des actifs

Secteur culturel	Professions culturelles
<p>Poids des actifs dans le secteur culturel</p> <p>Environ 6 800 actifs travaillent dans le secteur culturel de la région, soit 1,1 % de l'ensemble de la population active occupée.</p> <p>Cette part est :</p> <ul style="list-style-type: none">- inférieure à la moyenne nationale (1,9 %)- mais comparable à la moyenne hors Île-de-France (1,3 %).	<p>Poids des actifs dans les professions culturelles</p> <p>Environ 6 700 actifs exercent une profession culturelle, soit 1,1 % de l'ensemble de la population active occupée.</p> <p>Cette part est :</p> <ul style="list-style-type: none">- inférieure à la moyenne nationale (1,7 %)- mais comparable à la moyenne hors Île-de-France (1,2 %).
<p>→ Analyse comparée du poids des actifs dans le secteur et dans les professions culturelles :</p> <p>Le poids des actifs du secteur culturel comme des professions culturelles en Poitou-Charentes est inférieur à la moyenne nationale. En région Poitou-Charentes, le poids des actifs dans les professions culturelles est très légèrement supérieur à celui du secteur culturel.</p>	
<p>Évolution du poids des actifs dans le secteur culturel entre 1990 et 1999</p> <p>Le nombre d'actifs travaillant dans le secteur culturel a très fortement augmenté entre 1990 et 1999 (+ 23 %), et de façon <i>plus marquée</i> qu'en moyenne nationale (+ 11 %).</p> <p>Par conséquent, pour le secteur culturel, le poids de la région Poitou-Charentes dans l'ensemble du total national a très légèrement <i>augmenté</i> au cours de la même période (passant de 1,4 % à 1,6 %).</p>	<p>Évolution du poids des actifs dans les professions culturelles entre 1990 et 1999</p> <p>Le nombre d'actifs exerçant une profession culturelle a très fortement augmenté entre 1990 et 1999 (+ 22 %), de façon <i>comparable</i> à la <i>moyenne nationale</i> (+ 19 %).</p> <p>Par conséquent, pour les professions culturelles, le poids de la région Poitou-Charentes dans l'ensemble du total national est resté <i>stable</i> au cours de la même période (1,7 %).</p>
<p>→ Analyse comparée de l'évolution du poids des actifs dans le secteur et dans les professions culturelles :</p> <p>Par comparaison avec la moyenne nationale, l'emploi semble avoir proportionnellement plus augmenté dans le secteur culturel que dans les professions culturelles en Poitou-Charentes. Cependant, le poids des actifs dans les professions culturelles reste supérieur à celui du secteur culturel.</p>	

Répartition des actifs

Secteur culturel	Professions culturelles
<p>Répartition des actifs dans le secteur culturel en 1999</p> <p>Parmi l'ensemble des actifs du secteur culturel, environ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 300 travaillent dans les industries culturelles, - 1 800 dans le spectacle vivant, - 1 000 dans l'architecture, - 700 dans la conservation du patrimoine. 	<p>Répartition des actifs dans les professions culturelles en 1999</p> <p>Parmi l'ensemble des actifs exerçant une profession culturelle, environ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 200 ont une profession des arts plastiques ou des métiers d'art, - 2 000 une profession de l'audiovisuel et du spectacle, - 900 sont professeurs d'art, - 700 ont une profession littéraire, - 500 sont cadres et techniciens de la documentation et de la conservation, - 500 sont architectes.
<p>Évolution de la répartition des actifs dans le secteur culturel entre 1990 et 1999</p> <p>Entre 1990 et 1999, tout comme pour l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la hausse de l'emploi a été très marquée dans le spectacle vivant, la radio et la télévision, le cinéma et la vidéo. - le nombre d'actifs est en revanche en baisse dans l'architecture et la conservation du patrimoine. 	<p>Évolution de la répartition des actifs dans les professions culturelles entre 1990 et 1999</p> <p>Entre 1990 et 1999, tout comme pour l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la hausse de l'emploi a été particulièrement marquée parmi les professions de l'audiovisuel et du spectacle et parmi les professeurs d'art, - mais en baisse pour les architectes et pour les cadres et techniciens de la documentation et de la conservation.
<p>→ Analyse comparée de l'évolution de la répartition des actifs dans le secteur et dans les professions culturelles :</p> <p>Les évolutions de l'emploi culturel en Poitou-Charentes sont donc cohérentes avec celles observées à l'échelle nationale. Entre 1990 et 1999, elles confirment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la très forte croissance du nombre d'actifs dans certains domaines comme le spectacle (visible à la fois par la croissance des professionnels du spectacle – approche profession – et par celle de l'ensemble des actifs du spectacle – approche secteur) - et au contraire la baisse dans d'autres domaines comme l'architecture (baisse du nombre d'architectes – approche profession – et baisse du nombre d'actifs dans les activités d'architecture – approche secteur). 	

Caractéristiques sociodémographiques des actifs

Secteur culturel	Professions culturelles
<p>Caractéristiques sociodémographiques des actifs du secteur culturel en 1999</p> <p>Les actifs du secteur culturel en Poitou-Charentes sont plutôt plus jeunes que ceux de l'ensemble de la population active occupée et surtout beaucoup plus diplômés (33 % de « Bac + 2 et plus » dans le secteur culturel contre 21 % dans l'ensemble de la population active occupée).</p> <p>Le secteur culturel est aussi marqué par une précarité plus importante que dans la moyenne des autres secteurs : importance du temps partiel (28 % contre 19 % pour l'ensemble des actifs), du non-salariat (28 % contre 15 %) et des contrats à durée déterminée chez les salariés (30 % contre 18 %).</p>	<p>Caractéristiques sociodémographiques des actifs ayant une profession culturelle en 1999</p> <p>Les actifs ayant une profession culturelle en Poitou-Charentes sont plutôt des hommes et sont surtout très diplômés (40 % de « Bac + 2 et plus » dans le secteur culturel contre 21 % dans l'ensemble de la population active occupée).</p> <p>Les professions culturelles sont aussi marquées par une précarité plus importante que dans l'ensemble des actifs : importance du temps partiel (25 % contre 19 % pour l'ensemble des actifs), du non-salariat (37 % contre 15 %) et des contrats à durée déterminée chez les salariés (34 % contre 18 %).</p>
<p>→ Analyse comparée des caractéristiques sociodémographiques des actifs dans le secteur culturel et dans les professions culturelles</p> <p>Les caractéristiques sociodémographiques de l'emploi culturel en Poitou-Charentes sont globalement les mêmes pour le secteur culturel et pour les professions culturelles : légère sur-représentation des moins de 40 ans, part plus importante d'actifs très diplômés et poids très marqué de l'emploi non salarié, du travail à temps partiel et des contrats à durée déterminée (pour les salariés).</p>	

Des données régionales concernant certains sous-ensembles de l'emploi culturel

En complément de l'exploitation du Recensement de la population sur l'ensemble du champ culturel, d'autres sources statistiques spécifiques sont disponibles, qui fournissent des indications, à un niveau souvent plus fin, sur différents domaines culturels (sous-secteurs ou sous-ensembles de professions) ou sur des types d'emplois particuliers (emplois aidés, fonction publique, enseignants...).

Il s'agit la plupart du temps de sources professionnelles émanant d'organismes de gestion des droits sociaux, tels que la Caisse des congés spectacles pour les intermittents du spectacle, la Maison des artistes pour les plasticiens, etc.

Tous les domaines ne sont cependant pas couverts avec le même degré de précision.

Un ensemble de sources déclinables au niveau régional est présenté ci-après. Non exhaustif, il est donné à titre d'illustration.

Données sur l'emploi dans le spectacle

Les acteurs régionaux peuvent avoir accès aux données issues des travaux sur l'emploi du spectacle en région réalisés par la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) dont le DEPS assure la coordination technique avec la DMDTS.

Ces données ont été publiées pour la première fois en 2005 par le DEPS dans la collection des *Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel* (n^{os} 37 et 38⁸).

Actualisées chaque année, elles donnent des informations sur :

- le nombre de professionnels de l'audiovisuel et du spectacle travaillant dans la région :
 - leur part relative par rapport à l'ensemble des professionnels de l'audiovisuel et du spectacle travaillant en France ;
 - leur part relative par rapport à l'ensemble des professions travaillant dans la région (source : Insee/Recensement de la population).
- le nombre de salariés résidant dans la région ayant travaillé au moins 1 heure dans le spectacle ; le pourcentage de ces salariés ayant travaillé au moins 500 heures dans le spectacle (source : Insee/DADS) ;
- le nombre de salariés intermittents résidant dans la région ; leur part relative par rapport à l'ensemble des intermittents au niveau national (source : Caisse des congés spectacles) ;

8. Téléchargeables sur le site du DEPS : <http://www.culture.gouv.fr/dep> : <http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/noec37.pdf> et <http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/noec38.pdf>

- le volume annuel total de travail, la rémunération annuelle totale et le salaire journalier moyen des intermittents travaillant dans la région (source : Caisse des congés spectacles) ;
- le nombre de salariés intermittents résidant dans la région, indemnisés au titre des annexes VIII et X au 31 décembre ; leur part relative par rapport à l'ensemble des intermittents indemnisés au niveau national (source : Unédic) ;
- le nombre d'entreprises de l'audiovisuel et du spectacle cotisant au titre de la formation professionnelle ; leur part relative par rapport à l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel et du spectacle cotisant au niveau national (source : Afdas) ;
- le nombre de salariés de ces entreprises ayant bénéficié d'une formation ; leur part relative par rapport à l'ensemble des salariés des entreprises concernées au niveau national (source : Afdas) ;
- le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle résidant dans la région au 31 décembre ; leur part relative par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'audiovisuel et du spectacle au niveau national (source : ANPE).

Toutes les sources statistiques mobilisables pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle en région sont désormais exploitées régulièrement dans le cadre de la Commission permanente sur l'emploi du CNPS et publiées par le DEPS⁹.

Source	Champ	Données disponibles et actualisées chaque année
Caisse des congés spectacles	Salariés intermittents ayant eu au moins un contrat au cours de l'année	<ul style="list-style-type: none"> – données sociodémographiques : âge, sexe, région de résidence – données sur le volume de travail : nombre de jours travaillés, rémunérations attachées – données sur les employeurs ; répartition par code NAF
Unédic	Salariés intermittents indemnisés au titre des annexes VIII et X de l'Assurance chômage	<ul style="list-style-type: none"> – données sociodémographiques : âge, sexe, région de résidence – données sur les cotisations versées et les rémunérations touchées
Audiens	Salariés permanents et intermittents ayant travaillé au moins une heure dans le spectacle	<ul style="list-style-type: none"> – données sur les rémunérations – données sur les entreprises ; répartition par code NAF
Afdas	Salariés des entreprises du spectacle ayant bénéficié d'au moins une formation	<ul style="list-style-type: none"> – données sociodémographiques : âge, sexe, région de résidence, statut, types de formations suivies – donnée sur les entreprises cotisant à l'Afdas

9. Il est prévu que les fichiers regroupant l'ensemble des données régionales sur le spectacle soient mis en ligne sur <http://www.culture.gouv.fr/dep>

Données sur les agents de la filière culturelle de la fonction publique territoriale

Source	Champ	Données disponibles
Insee/CNFPT	Nombre d'agents fonctionnaires dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale	Répartition par grande « profession »

Certaines données régionales issues de la source CNFPT sont disponibles dans les *Chiffres clés de la Culture* édition 2006 (pages 201 et suivantes).

En outre, le CNFPT et l'Insee ont mené dans deux régions (Bourgogne et Franche-Comté) des enquêtes plus approfondies qui fournissent des résultats plus détaillés sur l'emploi culturel dans les collectivités territoriales. Un tel approfondissement a été prévu dans la plupart des autres régions.

Données sur les architectes

Source	Champ	Données disponibles
CNOA	Architectes inscrits à l'Ordre des architectes	<ul style="list-style-type: none"> - données sociodémographiques (âge, sexe, niveau de diplôme) - données sur le mode d'exercice (libéral, associé, fonctionnaire...)

Certaines données régionales issues de la source CNOA sont disponibles dans les *Chiffres clés de la Culture* édition 2006 (pages 26 et 27).

Données sur les artistes plasticiens, auteurs, photographes...

Source	Champ	Données disponibles
Agessa	Écrivains, auteurs, photographes cotisants à l'Agessa	<ul style="list-style-type: none"> - données sociodémographiques (âge, sexe) - données par profession
Maison des Artistes	Artistes plasticiens cotisant à la Maison des artistes	

Certaines données régionales issues des sources Agessa et Maison des artistes sont disponibles dans les *Chiffres clés de la Culture* édition 2006 (pages 49 et 50).

Données sur les bénéficiaires des nouveaux emplois aidés (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement à l'emploi)

Source	Champ	Données disponibles
Cnasea/DGEFP	Bénéficiaires des CA et des CAE dans les activités culturelles	Données régionales et départementales précisant le nombre de contrats signés

Un tableau de bord, régulièrement mis à jour par le Cnasea, permet de suivre l'évolution du nombre de contrats d'avenir (CA) et de contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) signés dans une région – et ce, département par département¹⁰.

Données sur l'emploi dans les équipements culturels

Si l'on cherche à connaître les effectifs employés dans des équipements culturels, il est conseillé de vérifier au préalable auprès de la Direction centrale du Ministère concernée (DMF, DMDTS, DLL...) et du DEPS, si cette information n'existe pas déjà. À titre d'exemples, on trouvera ci-dessous des informations relatives aux bibliothèques et aux écoles de musique.

• Le personnel des bibliothèques

Source	Champ	Données disponibles
Enquête DLL	Nombre de personnel dans les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt	Données sur les seuls répondants (non redressées)

Certaines données régionales issues de l'enquête DLL sont disponibles dans les *Chiffres clés de la Culture* édition 2006 (page 65). Données détaillées dans la publication annuelle de la DLL sur les statistiques des bibliothèques.

• Les enseignants dans les CNR/ENM

Source	Champ	Données disponibles
Enquête DEPS	Enseignants dans les CNR/ENM*	– données par spécialité (musique, danse) et par discipline détaillée (piano, violon...) – données sociodémographiques (âge, sexe, niveau de diplôme) – données par statut d'emploi et durée du temps de travail – données sur le nombre d'heures d'enseignement

10. À titre d'information, il y avait environ 2 500 nouveaux emplois aidés (dont seulement 250 CA) en décembre 2005 dans les activités culturelles (total France entière).

Méthodologie de l'observation de l'emploi culturel en région

Obtenir les données produites par le DEPS

- Les données de cadrage sur le nombre d'actifs dans les professions culturelles et dans le secteur culturel¹² ont été publiées dans la *Note de l'Observatoire de l'emploi culturel* n° 32¹³.
Des tableaux statistiques régionaux plus détaillés issus du retraitement du Recensement de la population seront communiqués et bientôt téléchargeables sur le site du DEPS : <http://www.culture.gouv.fr/dep>
- Les données régionales sur l'emploi dans le spectacle ont été publiées dans la *Note de l'Observatoire de l'emploi culturel* n° 38. Ces données, actualisées annuellement, sont également téléchargeables.

Comprendre ces données

Pour utiliser au mieux les données sur l'emploi culturel mises ainsi à disposition, il convient d'avoir bien identifié au préalable que la question de l'emploi culturel peut être approché de deux façons différentes.

Deux approches distinctes : secteur culturel ou professions culturelles

L'emploi culturel est appréhendé par le DEPS selon deux approches bien distinctes et complémentaires :

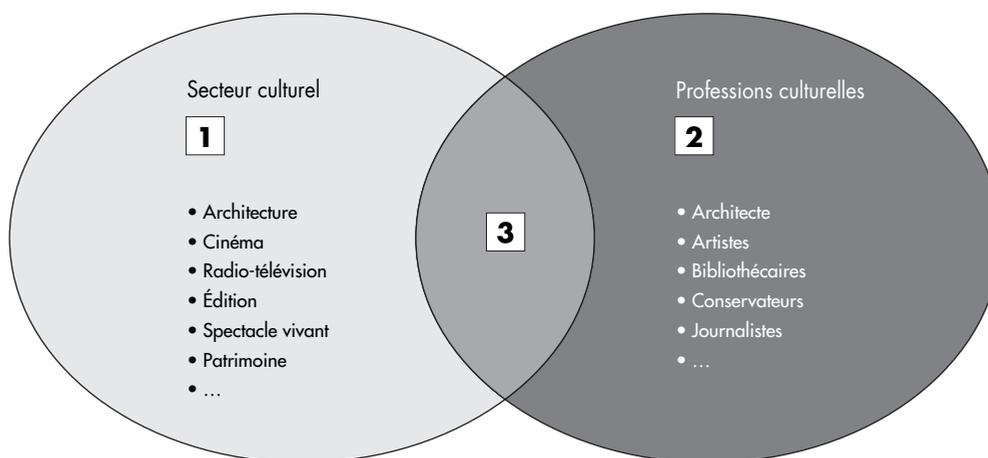
- une approche « secteur culturel » qui prend en compte :

12. Pour une présentation de la différence entre l'approche par le secteur culturel et l'approche par les professions culturelles, se reporter au paragraphe suivant.

13. *L'emploi culturel en région d'après le Recensement de la population de 1999* (avril 2004), téléchargeable sur le site du DEPS : <http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/noec32.pdf>

- tous les emplois (artistiques ou culturels, mais aussi administratifs, techniques, etc.)...
- ... au sein des unités économiques (entreprises, associations, services municipaux, etc.) dont l'activité principale relève du champ culturel,
- une approche « professions culturelles » :
 - les professions (ou métiers) spécifiques du domaine des arts, des spectacles et de l'information,
 - qu'elles s'exercent ou non dans une unité économique relevant du secteur culturel.

Comme le montre la figure ci-dessous, les deux approches sont complémentaires mais se recoupent partiellement. Il n'est donc pas possible d'additionner le nombre d'emplois du secteur culturel et celui des professions culturelles.



- La zone 1 rassemble les actifs travaillant dans le secteur culturel mais exerçant une profession non culturelle.
Exemples : *une ouvreuse dans une salle de cinéma, une secrétaire dans un journal, un comptable dans une maison d'édition...*
- La zone 2 rassemble les actifs exerçant une profession culturelle mais travaillant dans une unité économique n'appartenant pas au secteur culturel.
Exemples : *un documentaliste dans la fonction publique, un designer dans l'industrie automobile, un styliste dans l'industrie textile...*
- La zone 3, enfin, est une zone d'intersection rassemblant les actifs exerçant une profession culturelle à l'intérieur d'une unité économique du secteur culturel.
Exemples : *un réalisateur à la télévision, un architecte dans une entreprise d'architecture, un journaliste à la radio, un danseur dans une compagnie...*

Deux nomenclatures

Deux nomenclatures générales structurent les sources disponibles sur l'emploi et permettent ainsi de fournir des informations sur l'emploi culturel dans sa globalité selon les deux approches décrites :

- la Nomenclature des activités française (NAF), pour le secteur culturel ;
- la nomenclature des Professions et catégories sociales (PCS), pour les professions culturelles.

Ces deux nomenclatures officielles ne sont pas propres au champ culturel mais concernent l'ensemble des activités et des professions. Au sein de chacune des deux, le DEPS a établi une sélection de postes à retenir pour définir le secteur culturel et les professions culturelles. La liste des postes retenus figure dans la partie 3 du présent document.

Obtenir des données supplémentaires

Dans le cas où l'on souhaite obtenir des données ne figurant pas parmi celles qui viennent d'être présentées, il convient de définir au préalable les besoins et les objectifs d'étude afin de déterminer la méthode la plus adaptée pour y répondre. Deux cas ont été envisagés ici.

Besoin de connaissance quantitative

S'il s'agit d'un besoin de connaissance quantitative de l'ensemble des emplois de la culture, seules les sources statistiques nationales générales sur l'emploi culturel peuvent y répondre. Il faut donc alors :

- vérifier que les données recherchées ne sont pas déjà exploitées et publiées par le DEPS ;
- savoir que certaines de ces sources ne sont pas déclinables au niveau régional. C'est notamment le cas de l'enquête Emploi de l'Insee dont le DEPS assure chaque année une exploitation au niveau national (suivie d'une publication¹⁴) pour le secteur culturel et ses professions spécifiques. Les résultats de cette enquête reposent en effet sur un taux de sondage trop faible pour permettre des traitements statistiques fiables au niveau des régions,
- si les sources sont bien déclinables au niveau régional (c'est le cas du recensement de la population ou des DADS de l'Insee, des données sur les demandeurs d'emploi de l'ANPE...), et si les données exploitées et publiées par le DEPS ne sont pas suffisantes, il faut se rapprocher des producteurs de données (la direction régionale de l'Insee pour le recensement et les DADS, la direction régionale de l'ANPE, etc.) pour discuter avec eux d'éventuels traitements complémentaires (données géographiques sur des bassins d'emploi...). En tout état de cause, il faut alors être particulièrement vigilant sur le respect des règles statistiques

14. Voir L'emploi dans les professions culturelles en 2004 d'après l'enquête Emploi de l'Insee et L'emploi dans le secteur culturel en 2004 d'après l'enquête Emploi de l'Insee (*Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel*, n^{os} 44 et 45).

(voir ci-dessous) car les données produites risquent de concerner des effectifs extrêmement faibles, particulièrement dans les régions de petite taille.

Besoin de connaissance plus ciblée

S'il s'agit d'un besoin de connaissance plus ciblée, par exemple, si l'interrogation porte sur les emplois aidés de la région ou sur ses artisans d'art, il faut alors :

– rechercher, au cas par cas, s'il existe des sources mobilisables, les expertiser et évaluer leur pertinence par rapport aux besoins ;

– s'il n'existe pas de source, il faut construire spécifiquement un projet d'étude.

Une telle démarche nécessite une grande rigueur, du temps (préciser les besoins et les objectifs, définir une méthode de travail, définir un questionnaire ou un guide d'entretien, constituer un échantillon, etc.) et donc des moyens.

L'enquête quantitative ou l'exploitation de sources statistiques ne sont pas nécessairement les seules à pouvoir apporter une réponse pertinente aux besoins exprimés. Dans certains cas – celui, notamment, des études cherchant à évaluer des tendances récentes (métiers dits « émergents ») ou à anticiper sur l'avenir (thématique des « gisements d'emploi », par exemple) –, les méthodes quantitatives sont même notoirement inadaptées. Des études qualitatives, reposant sur des entretiens individuels et/ou de groupe, peuvent alors apporter des réponses plus pertinentes et aider à construire des hypothèses, à éclairer la décision politique. Ces méthodes reposent toutefois, elles aussi, sur des règles précises (définition claire des objectifs, construction rigoureuse de l'échantillon d'enquête, respect des règles d'anonymat...) qu'il convient bien entendu de mettre en œuvre.

Respecter les règles méthodologiques élémentaires

Un certain nombre de règles et de précautions doivent être observées par tous ceux qui veulent traiter, analyser et diffuser des données.

Concernant le traitement des données

Pour permettre la comparabilité entre études, au niveau national comme au niveau régional, les mêmes découpages pour les variables permettant la description statistique des individus doivent être adoptés.

En ce qui concerne les répartitions par tranches d'âge, il est recommandé de ne pas aller trop dans le détail, et d'adopter une répartition en 4 ou 5 classes au maximum, selon l'effectif global sur lequel on travaille. On peut suggérer par exemple :

15-24 ans

25-39 ans

40-49 ans

50-59 ans

60 ans et plus

Pour les répartitions par niveau de diplôme, le découpage ci-après peut être utilisé :

sans diplôme
BEPC-CEP
CAP-BEP
Bac
Bac + 2
Bac + 3 et plus

Afin de garantir la fiabilité des données, il est formellement déconseillé d'additionner ou de combiner plusieurs sources statistiques professionnelles, car ces différentes sources peuvent parfois se recouper. Leur addition ou combinaison entraînerait alors des doubles comptes.

Par exemple, un artiste musicien intermittent du spectacle qui est aussi professeur de musique dans une école municipale est recensé dans au moins trois fichiers :

- celui de la Caisse des congés spectacles (pour ses cachets d'intermittent),
- celui des enseignants des écoles municipales,
- ou encore celui de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Concernant l'analyse des données

Compte tenu des caractéristiques spécifiques au marché du travail artistique et culturel (saisonnalité, multi-activités...), il est déconseillé d'attacher trop d'importance à des évolutions à très court terme.

Par exemple, les évolutions trimestrielles des demandeurs d'emploi du spectacle en région (à partir de la source ANPE culture-spectacle) doivent être au minimum complétées par des données en évolution sur plusieurs années.

Concernant la diffusion des données

L'emploi culturel étant très fortement concentré sur la région Île-de-France, les effectifs se trouvent presque toujours limités à quelques milliers dans les autres régions : des analyses à un niveau très détaillé ne peuvent donc pas être menées pour la plupart des régions par souci de représentativité statistique et, bien souvent également, par respect des règles relatives au secret statistique.

Il est fortement conseillé de ne pas diffuser des données portant sur des effectifs trop réduits qui permettraient l'identification des individus ou des entreprises¹⁵,

15. Pour les entreprises, on ne publie aucun résultat qui concerne moins de 3 entreprises, ni aucune donnée pour laquelle une seule entreprise représente 85 % ou plus de la valeur obtenue (Loi n° 51 711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique et avis du Conseil national de l'Information statistique du 6 juin 1980 et du 3 juillet 1986).

en particulier lorsque les variables présentées sont « sensibles » (données sur le chômage, perception du RMI, chiffre d'affaires...).

Toute exploitation de données à partir d'une source statistique générale doit enfin être accompagnée d'une notice méthodologique comportant la liste des codes retenus pour définir le champ étudié à partir des nomenclatures générales NAF, PCS et Rome. Cette dernière nomenclature est utilisée pour les statistiques sur les demandeurs d'emploi (voir annexe p. 44).

ANNEXES

Annexe I – Descriptif des sources générales

Annexe II – Les nomenclatures

Annexe III – Quelques organismes ressource en région

Annexe I – Descriptif des sources générales

Principales sources statistiques générales sur l'emploi

- Le Recensement de la population (Insee)
- Les déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Le Recensement de la population (Insee)

Périodicité :

- tous les 7 à 9 ans jusqu'en 1999 ; « en continu » à partir de 2004

Objectif général :

- dénombrer la population de la France à tous les échelons géographiques ;
- connaître les principales caractéristiques de la population et celles de son habitat ;
- constituer une base de sondage pour les enquêtes économiques et sociales.

Méthodologie :

- champ : population résidant en France ;
- part de la population enquêtée : ensemble de la population ;
- méthode : collecte sur le terrain par des agents recenseurs (dépôt-retrait).

Nomenclatures utilisées :

- pour les activités : la Nomenclature d'activités française (NAF) ;
- pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Intérêt que la source présente pour la connaissance de l'emploi culturel :

- estimation du nombre d'actifs dans les professions culturelles et dans le secteur culturel ;
- caractérisation de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail, statut) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de travail) ;
- évaluation des évolutions de l'emploi depuis le recensement précédent.

Le Recensement de la population est la source qui permet aujourd'hui d'avoir la vision la plus complète sur l'emploi, car elle regroupe l'ensemble des statuts d'emploi (salariés, non salariés). C'est à partir des données du dernier Recensement que le DEPS a publié la *Note de l'Observatoire de l'emploi culturel* « L'emploi culturel en région d'après le Recensement de la population de 1999 » (n° 32, avril 2004*).

Limites pour la connaissance de l'emploi culturel

Si le recensement de la population offre des données de cadrage permettant de déterminer l'emploi culturel dans ses grandes lignes, il ne permet pas d'obtenir un niveau de détail et d'analyse très fin, les effectifs étant en effet trop faibles, sauf pour les plus grandes régions.

Attention donc à ne pas céder à d'éventuelles propositions de prestataires visant à racheter les données du Recensement de la population pour en faire des traitements complémentaires. Cela ne serait d'aucune valeur ajoutée, même pour les plus grandes régions.

La profession utilisée dans cette source est la « profession principale », c'est-à-dire la profession déclarée par l'individu au moment du recensement (mars 1999). Or cette notion s'applique parfois difficilement aux professions artistiques (en raison de l'intermittence de l'emploi, de la multiplicité d'employeurs...). Selon les cas, l'enquêté peut déclarer le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure une protection sociale, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure le plus de revenus.

Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées : elles sont regroupées dans certains cas avec d'autres professions du champ culturel ou des professions de champs voisins (par exemple, « indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs » peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

Données complémentaires éventuellement mobilisables

Les données du Recensement de la population de l'Insee sont exploitables à d'autres échelons géographiques que la région : bassins d'emploi, unités urbaines... À partir du champ culturel – secteur/professions – tel que défini dans le chapitre précédent, des indicateurs sur l'emploi peuvent aussi être fournis à ces niveaux géographiques.

Par ailleurs, d'autres variables disponibles dans cette source statistique pourraient aussi avoir un intérêt à l'échelon local, comme par exemple les liens entre la zone de résidence et la zone du lieu de travail (pour définir si cette zone est attractive au niveau culturel)...

* Téléchargeable sur <http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/noec32.pdf>

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Périodicité : – annuelle

Objectif général de la source :

- décrire de façon précise les salariés, les salaires et les employeurs ;
- permettre la mise à jour d'autres sources statistiques (fichier Sirene par exemple).

Méthodologie :

- champ : les établissements relevant de l'industrie, du commerce et des services dans les secteurs privé et semi-public, ainsi que les agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Les agents de l'État, les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que ceux des services domestiques et des activités extraterritoriales en sont exclus ;
- part de la population concernée : environ 75 % de la population salariée ;
- méthode : déclaration administrative remplie par l'employeur.

Nomenclatures utilisées :

- pour les activités : la nomenclature d'activités française (NAF)
- pour les professions : la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS à 4 chiffres) pour les établissements de plus de 20 salariés*.

Intérêts pour la connaissance de l'emploi culturel

C'est une source exhaustive pour le secteur privé permettant de suivre un individu travaillant la même année pour plusieurs employeurs, dans le secteur culturel et hors du secteur culturel et de comparer sa situation sur deux années qui se suivent.

De nombreuses informations sur le salarié sont disponibles : salaire, nombre annuel d'heures rémunérées, nombre de jours rémunérés, nombre annuel d'employeurs (dont nombre d'employeurs du secteur culturel), condition d'emploi (temps plein, temps partiel, etc.)...

On peut segmenter les salariés selon la part de leur activité dans le secteur culturel et hors du secteur culturel

Limites pour la connaissance de l'emploi culturel

On maîtrise très mal la profession : la PCS n'est renseignée que pour les établissements de plus de 20 salariés (pour les professions de l'audiovisuel et du spectacle par exemple, cette limite exclut environ deux tiers des salariés).

Pour un salarié donné, l'établissement employeur ne peut faire que deux déclarations au maximum pour une même année, même si ce salarié a été employé un plus grand nombre de fois. Cette contrainte n'a d'incidence toutefois ni sur le nombre d'heures totales ni sur la rémunération totale perçue par le salarié dans un établissement donné, une année donnée.

* Pour ces établissements, le codage PCS à 4 chiffres, obligatoire depuis 1998, est aujourd'hui encore imparfaitement renseigné.

***Une source statistique générale sur le chômage :
les fichiers ANPE***

Périodicité :

- mensuelle

Objectif général de la source :

- en vertu de ses principales missions, favoriser la transparence du marché de l'emploi par le recensement des demandeurs d'emploi, le recueil des offres d'emploi et la mise en relation de l'offre et de la demande ;
- les fichiers à vocation statistique (significatifs) permettent, pour chaque métier, de comptabiliser le nombre de demandeurs d'emploi et de les caractériser.

Méthodologie :

- champ : ensemble des demandeurs d'emploi, classés selon 8 catégories (fonctions de la durée de contrat et du temps de travail recherchés, de la disponibilité du demandeur et de son volume d'activité) ;
- méthode : entretiens individuels d'inscription dans les ANPE.

Nomenclature utilisée :

- le Répertoire opérationnel des métiers et emploi (Rome).

Intérêt pour la connaissance de l'emploi culturel :

- évaluer le nombre de demandeurs d'emploi dans les différents métiers culturels ;
- évaluer l'évolution de la demande d'emploi pour ces métiers ;
- caractériser les demandeurs d'emploi (région, département, commune, âge, sexe, RMI, niveau de formation).

Limites pour la connaissance des demandeurs d'emploi :

- système principalement déclaratif ;
- analyse en coupe (en « photographie » à une date donnée) ;
- effectif faible pour certaines régions, limitant les possibilités d'exploitation (respect de la règle du secret statistique et du seuil de fiabilité des données).

Annexe II – Les nomenclatures

Trois nomenclatures peuvent être utilisées pour obtenir des données sur l'emploi culturel :

- NAF nomenclature d'activités française
- PCS nomenclature des professions et catégories sociales
- Rome répertoire opérationnel des métiers

Au sein de chacune de ces nomenclatures, le DEPS a établi une sélection de postes à retenir pour définir :

- le secteur culturel (NAF) ;
- les professions culturelles (PCS) ;
- les métiers culturels (Rome).

Si elle permet d'approcher au mieux le champ culture, cette sélection comporte des limites :

- certains codes PCS ou NAF ne sont pas « purement » culturels et incluent des professions ou activités relevant d'autres champs ;
exemple : le poste « indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif », sélectionné au titre du champ des professions culturelles, inclut également des professions du loisir (gérants de piscines, par exemple) ;
- à l'inverse, il est impossible d'isoler certaines activités ou professions du champ culturel car celles-ci se trouvent mêlées à des activités ou des professions non culturelles ;
exemple : certains emplois culturels dépendant directement de collectivités territoriales peuvent être classés dans le secteur « Administration » (qui comprend une multitude d'emplois non culturels) et ne peuvent donc ici être comptabilisés dans l'emploi culturel.

Les nomenclatures NAF et PCS ont été toutes deux révisées en 2003 : le classement respectif des professions et des activités ayant été modifié, la liste des codes à sélectionner a dû être modifiée. Selon la date des données sur lesquelles le travail porte (date antérieure ou postérieure à 2003), il est nécessaire de sélectionner les codes « avant 2003 » et/ou « après 2003 » (voir les deux codifications dans les tableaux des pages suivantes).

La nomenclature Rome peut être utilisée pour l'exploitation de la source ANPE.

La nomenclature NAF utilisée pour le secteur culturel

La NAF¹⁶ s'organise en 712 classes (codes à 4 chiffres) parmi lesquelles une sélection de 26 postes a été effectuée pour reconstituer le secteur culturel. La majorité de ces postes, dont le code débute par « 92 », appartient à la division « Activités récréatives, culturelles et sportives », elle-même incluse dans « Services aux ménages ».

Le secteur culturel comprend également :

- un code débutant par 52 : Commerce de détail de livres, journaux et papeterie, compris dans le secteur du Commerce ;
- trois codes débutant par 22 : Édition, imprimerie, reproduction, compris dans le secteur de l'Industrie ;
- un code débutant par 74 : Services aux entreprises.

**« Codes avant 2003 »
pour les études portant sur des données antérieures à 2003**

Industries culturelles

Activités cinématographiques et de vidéo

- 92.1B Production de films institutionnels et publicitaires (films publicitaires, films techniques d'entreprises, films de formation ou éducatifs, clips vidéo)
- 92.1C Production de films pour le cinéma (courts ou longs métrages destinés à la projection en salle)
- 92.1D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision (prise de son, effets spéciaux, doublages...)
- 92.1F Distribution de films cinématographiques (vente ou location de films ou vidéos à d'autres établissements)
- 92.1G Édition et distribution vidéo (ventes ou location de films ou vidéos à destination du public)
- 92.1J Projection de films cinématographiques

Radio et télévision

- 92.1A Production de films pour la télévision (films de tous types : séries, téléfilms...)
- 92.2A Activités de radio
- 92.2B Production de programmes de télévision
- 92.2C Diffusion de programmes de télévision

16. On peut consulter la nomenclature détaillée sur le site de l'Insee : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf/pages/naf.htm

Presse

- 22.1C Édition de journaux (quotidiens, journaux publicitaires)
- 22.1E Édition de revues et périodiques
- 92.4Z Agences de presse, journalistes indépendants

Édition et librairie

- 22.1A Édition de livres (livres, manuels scolaires, brochures, atlas, cartes et partitions musicales)
- 22.1G Édition d'enregistrement sonore (disques, disques compacts et bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores)
- 22.1J Autres activités d'édition (calendriers, cartes postales, édition d'art : gravures, photographies, images)
- 52.4R Commerce de détail de livres, journaux et papeterie (et aussi fournitures de bureau et vente en kiosque)

Architecture

- 74.2A Activités d'architecture (projets architecturaux, conseils aux maîtres d'ouvrage, conduite d'opérations pour le compte de propriétaires, conseils et études en matières d'aménagement urbain et paysager)

Spectacle vivant et activités artistiques

- 92.3A Activités artistiques (artistes indépendants : acteurs, musiciens, danseurs ; ensembles permanents : orchestres, troupes, compagnies ; créations de spectacles ; et les autres artistes indépendants : peintres, dessinateurs, sculpteurs, écrivains...)
- 92.3B Services annexes aux spectacles (machinerie, costumes, maquillage, éclairage, organisation de manifestations culturelles, promotion)
- 92.3D Gestion de salles de spectacles (salles de concerts, théâtres, cabarets, studios d'enregistrement)
- 92.3J Autres spectacles (cirque, marionnettes, son et lumière)

Conservation du patrimoine

- 92.5A Gestion des bibliothèques
- 92.5C Gestion du patrimoine culturel (musées, sites, monuments historiques)

**« Codes après 2003 »
pour les études portant sur des données postérieures à 2003**

Industries culturelles

Activités cinématographiques et de vidéo

- 92.1B Production de films institutionnels et publicitaires (films publicitaires, films techniques d'entreprises, films de formation ou éducatifs, clips vidéo)
- 92.1C Production de films pour le cinéma (courts ou longs métrages destinés à la projection en salle)
- 92.1D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision (prise de son, effets spéciaux, doublages...)
- 92.1F Distribution de films cinématographiques (vente ou location de films ou vidéos à d'autres établissements)
- 92.1G Édition et distribution vidéo (ventes ou location de films ou vidéos à destination du public)
- 92.1J Projection de films cinématographiques

Radio et télévision

- 92.1A Production de films pour la télévision (films de tous types : séries, téléfilms...)
- 92.2A Activités de radio
- 92.2B Production de programmes de télévision
- 92.2D Édition de chaînes généralistes
- 92.2E Édition de chaînes thématiques
- 92.2F Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision

Presse

- 22.1C Édition de journaux (quotidiens, journaux publicitaires)
- 22.1E Édition de revues et périodiques
- 92.4Z Agences de presse, journalistes indépendants

Édition et librairie

- 22.1A Édition de livres (livres, manuels scolaires, brochures, atlas, cartes et partitions musicales)
- 22.1G Édition d'enregistrement sonore (disques, disques compacts et bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores)
- 22.1J Autres activités d'édition (calendriers, cartes postales, édition d'art : gravures, photographies, images)
- 52.4R Commerce de détail de livres, journaux et papeterie (et aussi fournitures de bureau et vente en kiosque)

Architecture

74.2A Activités d'architecture (projets architecturaux, conseils aux maîtres d'ouvrage, conduite d'opérations pour le compte de propriétaires, conseils et études en matières d'aménagement urbain et paysager)

Spectacle vivant et activités artistiques

92.3A Activités artistiques (artistes indépendants : acteurs, musiciens, danseurs ; ensembles permanents : orchestres, troupes, compagnies ; créations de spectacles ; et les autres artistes indépendants : peintres, dessinateurs, sculpteurs, écrivains...)

92.3B Services annexes aux spectacles (machinerie, costumes, maquillage, éclairage, organisation de manifestations culturelles, promotion)

92.3D Gestion de salles de spectacles (salles de concerts, théâtres, cabarets, studios d'enregistrement)

92.3K Activités diverses de spectacle

Conservation du patrimoine

92.5A Gestion des bibliothèques

92.5C Gestion du patrimoine culturel (musées, sites, monuments historiques)

La nomenclature PCS utilisée pour les professions culturelles

La PCS¹⁷ est organisée en 500 postes environ (codes à 4 chiffres), parmi lesquels une sélection de 24 postes a été effectuée pour reconstituer les professions culturelles.

Une grande majorité des professions culturelles débutent par le code 3 : elles appartiennent aux Cadres et professions intellectuelles supérieures (on y trouve l'ensemble des artistes, mais aussi les architectes, les cadres de l'audiovisuel, du spectacle, de la presse, les journalistes, les professeurs d'art, les cadres de la documentation).

On trouve aussi d'autres catégories socioprofessionnelles dans les professions culturelles :

- débutant par 2 (Artisans, commerçants et chefs d'entreprise) : indépendants gestionnaires de spectacles, artisans d'art,
- débutant par 4 (Professions intermédiaires) : assistants techniques de la réalisation de spectacles, stylistes, photographes, assistants de la documentation ;
- débutant par 6 (Ouvriers) : ouvriers d'art et auxiliaires des spectacles.

**« Codes avant 2003 »
pour les études portant sur des données antérieures à 2003**

Professions de l'audiovisuel et du spectacle

Artistes des spectacles

- 3532 Artistes professionnels de la musique et du chant (à l'exclusion des artistes de variétés)
- 3533 Artistes dramatiques, danseurs (à l'exclusion des artistes de variétés)
- 3535 Artistes de variétés (dont les artistes de cirque et les musiciens, chanteurs, danseurs de variétés)

Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

- 3522 Cadres artistiques des spectacles (dont les chefs d'orchestre, chorégraphes, metteurs en scène, réalisateurs)
- 3523 Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (cadres technico-artistiques)
- 4633 Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)

17. On peut consulter la nomenclature détaillée sur le site de l'Insee : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf/pages/naf.htm

- 6393 Auxiliaires des spectacles (ouvriers et techniciens)
2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif

Professions des arts plastiques et des métiers d'art

Artistes plasticiens

- 3531 Artistes plasticiens

Stylistes décorateurs

- 4634 Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés
4635 Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, indépendants

Photographes

- 4636 Photographes salariés
4637 Photographes indépendants

Métiers d'art

- 2142 Artisans d'art
6392 Ouvriers d'art

Professions littéraires

Journalistes et cadres de l'édition

- 3511 Journalistes, secrétaires de rédaction
3521 Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

Auteurs littéraires

- 3512 Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation

- 3513 Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique
3728 Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
4231 Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

- 3534 Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

Architectes

- 3127 Architectes libéraux
3824 Architectes salariés

**« Codes après 2003 »
pour les études portant sur des données postérieures à 2003**

Professions de l'audiovisuel et du spectacle

Artistes des spectacles

- 354b Artistes de la musique et du chant
- 354c Artistes dramatiques
- 354e Artistes de la danse
- 354f Artiste du cirque et des spectacles divers

Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

- 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
- 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants).
- 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivant et de l'audiovisuel
- 227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif

Professions des arts plastiques et des métiers d'art

Artistes plasticiens

- 354a Artistes plasticiens

Stylistes décorateurs

- 465a Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés (dont les architectes d'intérieur, designers, stylistes, graphistes)

Photographes

- 465c Photographes indépendants et salariés

Métiers d'art

- 214e Artisans d'art
- 637c Ouvriers d'art

Professions littéraires

Journalistes et cadres de l'édition

- 352a Journaliste et rédacteurs en chef
- 353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)

Auteurs littéraires

352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation

351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique

372f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

425a Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) (dont les bibliothécaires adjoints, documentalistes)

Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

Architectes

312f Architectes libéraux

382b Architectes salariés

La nomenclature Rome utilisée pour les métiers culturels

Parmi l'ensemble des 224 « familles professionnelles » définies par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, sept familles ont été retenues ainsi que deux codes Rome faisant partie de familles professionnelles incluant plusieurs métiers non culturels.

Artistes et écrivains

- 21 111 Artistes plasticiens
- 21 112 Auteurs écrivains
- 21 211 Artistes dramatiques
- 21 212 Artistes de la musique et du chant
- 21 213 Artistes de la danse
- 21 214 Artistes du cirque et du music-hall
- 21 216 Animateurs présentateurs
- 21 217 Présentateurs de modèles

Professionnels des spectacles

- 21 215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21 221 Professionnels du son
- 21 222 Professionnels de l'image
- 21 223 Professionnels de l'éclairage
- 21 224 Professionnels du décor et des accessoires
- 21 225 Professionnels du costume et de l'habillement
- 21 226 Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21 227 Professionnels du montage de l'image et du son
- 21 231 Professionnels de la production de spectacles

Photographes

- 21 131 Photographes

Stylistes/décorateurs

- 21 121 Stylistes industriels
- 21 122 Aménageurs d'espace intérieur

Journalistes et cadres de l'édition

- 32 211 Rédacteurs de presse
- 32 212 Créateurs de support de communication visuelle
- 32 231 Coordinateurs d'édition

Cadres et techniciens de la documentation

- 32 214 Spécialiste de la gestion de l'information

Architectes

- 61 211 Architectes du BTP
- 21 232 Agents de promotion des artistes
- 47 431 Facteurs-réparateurs d'instruments de musique

Annexe III – Quelques organismes ressource en région

Afin de mener leur démarche d'observation de l'emploi culturel en région, les acteurs régionaux peuvent s'appuyer sur :

- les directions régionales de l'Insee qui détiennent l'expertise statistique. Ces directions régionales peuvent éventuellement effectuer, sur demande, certains traitements spécifiques, en complément de ceux déjà réalisés par le DEPS (exemple : traitement géographique particulier par bassin d'emploi, données départementales...) à partir du Recensement de la population ou des DADS ;
- les OREF (Observatoire régional emploi formation) qui ont pour mission d'analyser l'emploi, de collecter des statistiques, de procéder à des diagnostics et à des évaluations. Dans certaines régions, ils peuvent apporter une aide à l'élaboration de cahier des charges d'études. Spécialistes des problèmes d'emploi, ils travaillent en partenariat avec les organismes producteurs d'informations dans le domaine (directions régionales de l'Insee, ANPE, APEC, AFPA...) ;
- les autres services de l'État en région (SGAR, services déconcentrés des autres ministères – tout particulièrement la DRTEFP : Direction régionale du travail et de la formation professionnelle) ;
- l'Observatoire de la fonction publique territoriale, rattaché au CNEFPT, collecte et produit des données sur l'emploi, les métiers et les formations des personnels territoriaux. Ses principaux axes d'études concernent l'évolution de l'emploi et des métiers territoriaux, les dynamiques sectorielles avec notamment des suivis quantitatifs et qualitatifs des offres de poste de la bourse de l'emploi du CNEFPT, des éclairages territoriaux avec notamment l'enquête statistique sur les emplois par secteur d'activités mentionnée plus haut.

Réalisation-fabrication
TRANSFAIRE, 04250 Turriers
☎ 04 92 55 18 14 ☏ 04 92 55 18 88
Imprimé en France
Dépôt légal : 61691, juin 2006

LES NOTES STATISTIQUES DU DEPS

La collection « LES NOTES STATISTIQUES », créée par le Département des études, de la prospective et des statistiques en 2002, rend compte des résultats d'enquêtes statistiques, qu'elles soient annuelles ou de périodicité plus irrégulière, ainsi que des résultats d'exploitation de données administratives.

Déjà publiées et téléchargeables sur le site

- 1 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 1998 et 1999
- 2 Les écoles municipales de musique agréées (résultats d'enquête).
Année scolaire 2000-2001
- 3 Les enseignements de musique, danse et art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats d'enquête).
Année scolaire 2000-2001
- 4 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture, 2000
- 5 Les mouvements d'exportation d'œuvres et objets d'art – Analyse statistique des évolutions
- 6 Le budget 2001 et 2002 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique.
Résultats de l'enquête annuelle
- 7 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle.
Année scolaire 2001-2002
- 8 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.
Année scolaire 2002-2003
- 9 Le budget 2003 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique.
Résultats de l'enquête annuelle
- 10 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).
Année scolaire 2002-2003
- 11 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.
Année scolaire 2003-2004
- 12 Les mouvements internationaux d'œuvres et objets d'art.
Analyse statistique des évolutions 1993-2004
- 13 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.
Année scolaire 2004-2005
- 14 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).
Année scolaire 2003-2004
- 15 Le budget 2004 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique.
Résultats de l'enquête annuelle
- 16 Aperçu statistique des industries culturelles
- 17 Les Musées de France en 2003. Résultats de l'enquête 2004
- 18 Observation culturelle en région
1. L'emploi culturel
- 19 Observation culturelle en région
2. Le financement de la culture par les collectivités territoriales
- 20 Observation culturelle en région
3. Les publics : fréquentation, usages et représentations

Ministère de la culture et de la communication – Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01
☎ 01 40 15 79 25 – 📠 01 40 15 79 99

<http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/stat/nstat18.pdf>

Données détaillées disponibles dans la note statistique *Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les Conservatoires nationaux de région et les Écoles nationales de musique* (téléchargeable sur le site www.culture.gouv.fr/dep).

Par ailleurs, des fiches signalétiques par région et par catégorie d'établissements ont été élaborées pour l'année scolaire 2002-2003. Elles ont été transmises aux DRAC et soumises à leur expertise. Ces fiches actualisées chaque année sont également disponibles sur le site du DEPS. Les données présentées dans ces fiches concernent les effectifs d'enseignants répartis par sexe, âge, statut, cadre d'emploi et diplôme possédé.

Données régionales prochainement mises à disposition

Outre le Recensement de la population, le DEPS va très prochainement exploiter une autre source générale sur l'emploi produite par l'Insee : les déclarations annuelles de données sociales (DADS¹¹). Cette exploitation produira des tableaux régionaux.

Cette source porte sur la quasi-totalité des salariés (c'est-à-dire hors emploi indépendant) et permet une connaissance précise des volumes de travail, des rémunérations, de la mobilité des salariés, de leur éventuelle multi-activité (secteur culturel/hors secteur culturel)...

Une convention est en cours de signature avec l'Insee.

11. Une description détaillée de cette source statistique figure p. 33-34 du présent document.